

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Laterrade, 20 mars 1863

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 2 p. (451r, 425r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Laterrade, 20 mars 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/42145>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [20 mars 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Laterrade, Alexandre \(1823-1912\)](#)

Lieu de destination Saint-Quentin (Aisne)

Description

Résumé Sur l'ouverture à la circulation publique de la rue du Familière. Godin rappelle à Laterrade que celui-ci était venu à Guise pour lui demander d'ouvrir la rue du Familière à la circulation publique pendant les travaux de construction du pont de la ville de Guise. Godin est surpris d'apprendre que le conseil municipal de Guise regrettait de devoir participer au financement d'un pont de service au motif que l'administration des ponts et chaussées n'a pu s'entendre avec lui. Godin explique à Laterrade que le fait qu'ils ne soient pas d'accord sur l'indemnité proposée pour l'abandon de la voie à la circulation publique ne signifie pas qu'ils ne peuvent trouver une entente.

Notes Lieux de destination : d'après l'index du registre de correspondance.

Mots-clés

[Construction](#), [Familière](#), [Transport de marchandises](#), [Transport de voyageurs et voyageuses](#), [Visite au Familière](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

451

Guise le 20 mars 1663

Monsieur

Torsque dernièrement vous etes venu
me rendre visite pour me proposer de faire
la rue que j'ai ordonne a Guise a la vi-
vification generale pendant la construction
du pont de la ville, jai entendu dire que
de jours apres que l'administration etait
determinee a faire construire un pont de
de service j'avais done cache cette affaire,
quand ces derniers jours le conseil municipal
de Guise a ete appelle a deliberer
sur cette question. jai ete etrangeur
surpris d'entendre dire a la reunion apres
le sujet que le conseil de participer aux
frais de la construction du pont de Guise
que si cette proposition lui etait ete
loumide. cela tenait a ce que tout
moyen de rapprochement etat devin-
impossible entre l'administration des ponts
et chaussees et moi

cette allegation sembleroit faire croire
que j'aurais au moins une done faveur
inconsidérante les constructions que vous
m'avez faites. cela etonnant je lespere
a de etre dit pour les besoins de sa
circonstance. car je crois etrangeur
surpris que vous ayez pu trouver

Monsieur Latrake

Dans la wrote entretien que j'ai au Brabant
d'avoir avec vous. le moindre motif de ma
part a un manque d'égards que je me
fais un devoir d'avoir devant tout le monde
et auquel a mes yeux vous avez le plus grand
droit

que nous n'ayons pas toutes deux avec
la proposition que vous mevez faites cela
n'a je peu rien que de naturel. je puis
en raison de mes besoins personnels et des
sacrifices que cette voie m'impose déjà au
profit du public avoir pris autrement que
vous sur le chiffre misé pour l'avenir
nous. Je son abandon imprudente à
la situation générale. mais je m'
vois pas en quoi cela peut donner le
droit à personne ~~de dire~~ que les termes dans
lesquels nous nous sommes quittés ne
permettent aucun rapprochement entre
nous. je serais heureux d'espérer que
vous le pensiez comme moi et que les
opérations étoiles auquelles on se hâte
ou qui sont en cours l'ont influencé sur vous
telle que vous appréciez la
sa parfaite considération que vous
portez et agrez mes respects cordiaux

Gordin